



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- Informations Diverses
- Info PV Commission de Discipline du 13.11.2018
- Info Relevé de décisions Commission d'Appel Disciplinaire du 09.11.2018
- PV Commission restreinte de Prévention, Médiation et Education du 15.11.2018
- PV Commission d'Arbitrage - section administrative du 13.11.2018
- PV Commission d'Arbitrage - Section Technique des Lois du Jeu du 13.11.2018
- PV Commission des Statuts & Règlements du 13.11.2018
- PV Commission d'Organisation des Compétitions des 13.11.2018 & 15.11.2018
- PV Commission Technique du 24.09.2018
- Informations Techniques

REPORT DES RENCONTRES DU 17.11.2018



En raison des mouvements de grève et des fortes perturbations de circulation présagées ce samedi 17 novembre 2018, le District a pris la décision de reporter toutes ses compétitions prévues ce samedi.

Les matchs seront reprogrammés à une date ultérieure.

MODULE FUTSAL DECOUVERTE

Le Département Technique met en place une formation FUTSAL découverte le samedi 22 décembre 2018 au gymnase de l'Arche Guédon à TORCY.

Ce module est destiné aux personnes de plus de 18 ans.

Les inscriptions sont à effectuer en ligne, rubrique « formations »



COUPES



En pages intérieures de ce numéro retrouvez nos clubs qualifiés pour les prochains tours des Coupes de France Masculine et Féminine et de la Coupe Gambardella



REFONTE DES CHAMPIONNATS JEUNES

A compter de la saison 2019/2020, des championnats U16 et U18 vont être mis en place.

Ces changements vont avoir des répercussions sur nos championnats. Retrouvez en pages intérieures le récapitulatif des modifications à venir.



REPORTAGE

Nos arbitres D3 - D4 - Foot Diversifié en stage

Agenda du District

SITE DE MONTRY

COMMISSIONS

Lundi 19 novembre 2018

Commission Technique

19 heures

Mardi 20 novembre 2018

Commission des statuts & Règlements

17 heures

Mercredi 21 novembre 2018

Commission de Discipline

17 heures

Jeudi 22 novembre 2018

Commission d'Organisation des
Compétitions

14 heures

-

Commission de Prévention, Médiation,
Education

19 heures

Vendredi 23 novembre 2018

Commission d'Appel Disciplinaire

18 heures 30

SITE DE MELUN

COMMISSIONS

Lundi 19 novembre 2018

Commission des Terrains

17 heures

Mardi 20 novembre 2018

Commission d'Organisation des
Compétitions

18 heures

Mercredi 21 novembre 2018

Commission de Discipline

17 heures

Samedi 24 novembre 2018

Commission Foot en Milieu Scolaire

9 heures 30

Vendredi 16 novembre 2018

Formation Continue Arbitres

19H00 au District à MONTRY

-

Filière d'Arbitrage Régional

19H00 au District à MONTRY

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 17 et 18 novembre 2018



M. Orlando JARDIM VIEIRA
06.43.70.72.10

Nos arbitres D3 – D4 – Foot Diversifié



Le stage des arbitres seine et marnais D3 -D4 et Foot Diversifié s'est déroulé le samedi 10 novembre 2018 sur les installations du District à MONTRY.

Au programme de ce stage :

- Tests physique et théorique,
- 1 sujet technique (placements / déplacements) dispensé par les formateurs de la CDA. Ce sujet a été effectué sur le terrain. Cela a permis de faire un rappel sur les fondamentaux.
- 1 Sujet technique (Observation pratique – attentes observateurs / arbitres) dispensé par Larbi BENCHEIKH, président de la CDA et observateur LPIFF ainsi que Mohamed DIAKITE observateur et arbitre en activité R2 LPIFF.

La Commission Départementale d'Arbitrage a profité de cette manifestation pour distribuer les nouveaux écussons aux arbitres qui n'en possédaient pas et leur demande de le porter à partir de ce jour.

La Commission Départementale d'Arbitrage remercie tous les arbitres présents à ce stage ainsi que les membres et observateurs pour leur aide précieuse qui a abouti au bon déroulement de ce stage.

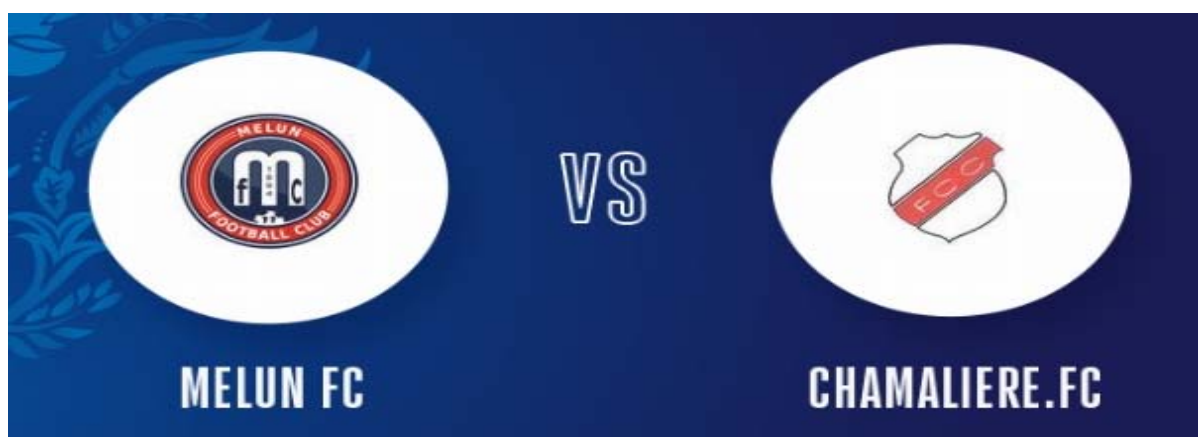




Le Comité Directeur du DISTRICT félicite le club de MELUN FC qui s'est qualifié pour le 7ème tour prévu le

dimanche 18 novembre 2018.

Le Comité Directeur transmet tous ses encouragements à son représentant



Le Comité Directeur du DISTRICT félicite les clubs qui se sont qualifiés pour le 1^{er} tour de la Phase Nationale qui se déroulera le

dimanche 25 novembre 2018

Le Comité Directeur transmet tous ses encouragements à ses représentants.

VAL D'EUROPE 1 (R1) – PARIS CA 1 (R1)



PARIS XI US 1 (R3) – VAUX ROCHETTE 1 (R1)



COUPE DE FRANCE
ÉMINI

Le Comité Directeur du DISTRICT félicite le club du Mée qui s'est qualifié pour les Finales Régionales qui se dérouleront le

dimanche 25 novembre 2018

Le Comité Directeur lui transmet tous ses encouragements.

BRETIGNY 1 (R2) – LE MEE SPORTS 1 (R3)



Coupe
Gambardella
Crédit Agricole



Projet de refonte des compétitions de jeunes



Projet de refonte des compétitions de jeunes

Contexte

En application de la décision de l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 02 Juin 2018, les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020.

Ainsi l'équipe qui terminera 1^{ère} du Championnat U16 R1 à l'issue de la saison « n » participera au Championnat National U17 la saison « n+1 ».

Même principe pour le Championnat U18 où l'équipe classée 1^{ère} de R1 à l'issue de la saison « n » participera au C.N. U19 la saison « n+1 ».

En outre, à compter de la saison 2019/2020, la Coupe Gambardella sera adaptée à cette réforme pour ce qui concerne les catégories d'âges autorisées à participer à cette compétition.



Projet de refonte des compétitions de jeunes

Idées directrices

- Volonté de ne pas « chambouler » la structure actuelle des championnats
- Réforme imposée par la F.F.F. qui ne doit pas pénaliser les clubs



Projet de refonte des compétitions de jeunes

	<u>2018/2019</u>	<u>Inter saison</u>	<u>2019/2020</u>
Le Championnat U19 devient le Championnat U18 Ligue et Districts	Compétitions U19 ouvertes aux licenciés: U19, U18, et U17 sauf si interdit médicalement 6 U20 en compétition départementale	Tous les clubs du Championnat U19 intègrent le Championnat U18 en conservant les niveaux hiérarchiques acquis à l'issue de la saison 2018/2019	Compétitions U18 ouvertes aux licenciés: U18, U17 et U16 sauf si interdit médicalement
Le Championnat U17 devient le Championnat U16 Ligue et Districts	Compétitions U17 ouvertes aux licenciés: U17, U16, et U15 sauf si interdit médicalement	Tous les clubs du Championnat U17 intègrent le Championnat U16 en conservant les niveaux hiérarchiques acquis à l'issue de la saison 2018/2019	Compétitions U16 ouvertes aux licenciés: U16, U15 et U14 sauf si interdit médicalement
Le Championnat U15 devient le Championnat U14 Ligue / Districts	Compétitions U15 ouvertes aux licenciés: U15, U14, et U13 sauf si interdit médicalement (dans la limite de 3 max)	Tous les clubs du Championnat U15 intègrent le Championnat U14 en conservant les niveaux hiérarchiques acquis à l'issue de la saison 2018/2019	Compétitions U14 ouvertes aux licenciés : U14 - U13
Le Championnat Régional U16 devient le Championnat Régional U17	Compétitions U16 ouvertes aux licenciés: U16 - U15 sauf si interdit médicalement	Composition du Championnat Régional conformément au Règlement du Championnat U16 Régional 2018/2019	Compétitions U17 ouvertes aux licenciés: U17 - U16 sauf si interdit médicalement
Le Championnat Régional U14 devient le Championnat Régional U15	Compétitions U14 ouvertes aux licenciés: U14 - U13 sauf si interdit médicalement	Tous les clubs du Championnat Régional intègrent le Championnat U15 Régional sauf le dernier de chaque poule	Compétitions U15 ouvertes aux licenciés : U15 - U14 sauf si interdit médicalement



Projet de refonte des compétitions de jeunes

Structure des Championnats et accessions/relégations

- La structure des « nouveaux » Championnats (nombre de divisions, etc.) est identique à celle des Championnats qu'ils remplacent
- Les règles d'accessions/relégations dans chacun des « nouveaux » Championnats sont identiques à celles applicables dans chacun des Championnats qu'ils remplacent
- Les descendants du Championnat National U19 sont affectés dans le Championnat Régional U18 de R1
- Les descendants du Championnat National U17 sont affectés dans le Championnat Régional U16 de R1



Projet de refonte des compétitions de jeunes

L'obligation d'engagement d'équipes de jeunes pour les clubs du Championnat Seniors Libres

Article 11.1 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.

Les équipes de jeunes obligatoires pour les clubs du Championnat Seniors Libres (du R1 à la D1) :

<u>2018/2019</u>	<u>2019/2020</u>
1 U19 / 1 U17 / 1 U15	1 U18 / 1 U16 / 1 U14
2 Foot à effectif réduit	2 Foot à effectif réduit

A partir du Championnat Seniors de Départemental 2, les obligations sont spécifiques à chaque District.

NB : aujourd'hui, les clubs du Championnat U17 de R1 ont l'obligation d'engager une équipe U16



2019/2020 : les clubs du Championnat U16 de R1 ont l'obligation d'engager une équipe dans le championnat régional U15



REFONTE DES COMPÉTITIONS DE JEUNES 2019-2020





En application de la décision de l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 2 juin 2018, les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020.

Ces changements vont avoir des répercussions jusqu'aux Districts.

En page suivante, vous trouverez un tableau récapitulatif des modifications pour la saison 2019/2020.

	2018/2019	Inter Saison	2019/2020
Le Championnat U19 devient le Championnat U18	Compétitions ouvertes Aux U19 et U18 Et U17 sauf si interdit médicalement 6 U20 autorisés en District	Les clubs du Championnat U19 intègrent le Championnat U18 en conservant les niveaux hiérarchiques acquis à l'issue de 2018/2019	Compétitions ouvertes Aux U18 et U17 Et U16 sauf si interdit médicalement
Le Championnat U17 devient le Championnat U16	Compétitions ouvertes Aux U17 et U16 Et U15 sauf si interdit médicalement	Les clubs du Championnat U17 intègrent le Championnat U16 en conservant les niveaux hiérarchiques acquis à l'issue de 2018/2019	Compétitions ouvertes Aux U16 et U15 Et U14 sauf si interdit médicalement
Le Championnat U15 devient le Championnat U14	Compétitions ouvertes Aux U15 et U14 Et U13 (limité à 3) sauf si interdit médicalement	Les clubs du Championnat U15 intègrent le Championnat U14 en conservant les niveaux hiérarchiques acquis à l'issue de 2018/2019	Compétitions ouvertes Aux U14 et U13



STRUCTURE DES CHAMPIONNATS

La structure des "nouveaux" championnats (nombre de divisions, etc.) est identique à celle des championnats qu'ils remplacent.

Les règles d'accessions / relégations dans chacun des "nouveaux" championnats sont identiques à celles applicables dans chacun des championnats qu'ils remplacent.

OBLIGATION D'ENGAGEMENT D'ÉQUIPES DE JEUNES POUR LES CLUBS DU CHAMPIONNAT SENIORS LIBRE

Seniors - Division	2018/2019	2019/2020
Seniors D1	2 équipes Seniors (Dimanche après-midi) + 3 équipes de jeunes à 11 (1 équipe U19, 1 équipe U17 et 1 équipe U15) + 2 équipes de football à effectif réduit	2 équipes Seniors (Dimanche après-midi) + 3 équipes de jeunes à 11 (1 équipe U18, 1 équipe U16 et 1 équipe U14) + 2 équipes de football à effectif réduit
Seniors D2	2 équipes Seniors (Dimanche après-midi) + 3 équipes de jeunes à 11 (U19, ou / et U17 ou / et U15) ou 2 équipes de jeunes à 11 (U19, ou / et U17 ou / et U15) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.	2 équipes Seniors (Dimanche après-midi) + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) ou 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.
Seniors D3	2 équipes Seniors (Dimanche après-midi) ou 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi) et 1 équipe Seniors CDM. ou Vétérans (Dimanche matin) + 1 équipe de Jeunes à 11, (U19, ou U17 ou U15) ou 1 équipe de football à effectif réduit	2 équipes Seniors (Dimanche après-midi) ou 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi) et 1 équipe Seniors CDM. ou Vétérans (Dimanche matin) + 1 équipe de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 1 équipe de football à effectif réduit
Seniors D4	pas d'obligations.	pas d'obligations.



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 13 novembre 2018

Les Procès-Verbaux des rencontres ci-dessous sont à consulter sur FOOTCLUBS.

AUDITION

Match 20580403
Ponthierry 1 – Mitry Mory 1
U17 D1 du 07/10/2018

COUPE

Match 21082423
FC Cosmo 77 1 – Roissy 1
Seniors Coupe 77 du 04/11/2018

Match 21082674
St Mard 1 – Meaux Academy CS 2
U19 Coupe 77 du 04/11/2018

CHAMPIONNAT

Match 20497126
Montereau 2 – Nandy 1
Seniors D1 du 11/11/2018

Match 20497128
Pontault UMS 1 – Vaux Rochette 1
Seniors D1 du 11/11/2018

Match 20497128
Courtry 1 – Roissy 2
Seniors D2 A du 11/11/2018

Match 20910555
FC Guignes 1 – Reunionnais Senart 1
Seniors D4 C du 11/11/2018

Match 20516583
Dammarie 1 – Pontault UMS 1
U19 D1 du 11/11/2018

Match 20937252
Ferté S/J 1 – Coulommiers 1
U19 D3 du 13/11/2018

Match 20580419
Mitry Mory 1 – Goellycompans 1
U17 D1 du 11/11/2018

Match 20580420
Savigny 1 – Gretz Tournan 1
U17 D1 du 11/11/2018

Match 20848622
Ferrieres 21 – Pommeuse 21
+45 Ans Groupe D du 11/11/2018

Match 20497655
Senart Moissy 3 – Briard 1
Seniors D2 C du 11/11/2018

Match 20499977
Fontainebleau 2 – Moret-Veneux 1
Seniors D3 F du 11/11/2018

DEMANDE DE RAPPORT

Match 20497122
Montereau 2 – Inter Loing 1
Seniors D1 du 21/10/2018

CONVOCATION

Match 20497243
Le Pin Villevaudé 1 – Vaires 2
Seniors D2 A du 14/10/2018

DOSSIER EN INSTRUCTION

Match 21083430
Les Ecrennes/Rablais 6 – Provins-Sourdun 5
CDM Coupe Comité du 04/11/2018



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

RELEVÉ DE DECISIONS du vendredi 09 novembre 2018

Le Procès-Verbal des rencontres ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS.

CHAMPIONNAT

Match 20499518
Brie Nord 1 – St Mard 1
Seniors D3A du 07/10/2018

Match 20517384
Val d'Europe 1 – Dammarie 1
U15 D1 du 13/10/2018



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du jeudi 15 novembre 2018

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

MATCHS SENSIBLES

MATCH 20935745 Buceenne – Brie Est en U17 D3B du 18.11.2018

La Commission,

Après étude de la demande du club de Buceenne suite à un contentieux entre un dirigeant de Brie Est, ancien du club de la Buceenne, et le club de la Buceenne,
Considérant qu'après contact avec les 2 Présidents, le club de Brie Est s'est engagé à ce que ce dirigeant ne soit pas présent au match,
Considérant que le Président de Brie Est sera présent au match,
Considérant néanmoins, qu'il y a lieu de nommer des officiels sur cette rencontre afin de minimiser les risques,

Décide de nommer 1 arbitre officiel et un délégué à la charge des 2 clubs.

MATCH 20497129 Gretz Tournan – Brie Est en Seniors D1 du 18.11.2018

La Commission,

Après étude du dossier suite aux incidents de la saison passée,
Considérant qu'après contact avec les 2 Référents Sécurité des deux clubs,
Considérant que les deux clubs ont changé d'éducateurs,
Considérant que les deux clubs sont d'accords pour que le match ne fasse pas l'objet d'une déclaration de match sensible,
Considérant que cette rencontre est prévue avec 3 arbitres officiels et un délégué officiel,

Ne classe pas cette rencontre sensible.

Prochaine Réunion de la Commission jeudi 22 novembre à 19 heures à Montry



Commission Départementale d'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du mardi 13 novembre 2018

Section Administrative

Animateur : Sylvain BOISSEAU

Présents : Dominique CHATELLIER - Alain WATTIAU - Fabien EL MKELLEB

Absent excusé : Laurent LITRE.

Ouverture de la séance : **19h00**.

ORDRE DU JOUR

1. COURRIERS

1.1. ARBITRES

Paul MEDINA : mail du 01/10/2018. Demande changement catégorie. **La CDA valide cette demande.**

Joël ISMAËL : mail du 27/09/2018. Suite demande de changement de catégorie. **Réponse apportée par SCDA.**

Renaud FALOMIR : mail du 01/10/2018. Arrêt désignations suite absence excusée aux tests physiques. **Réponse apportée par SCDA.**

Dominique LOUDUN : mail du 07/10/2018. Justification absence test physique du 13/10/2018. **Pris note.**

Yassine SAHLI : mails des 06/10, 25/10 et 26/10/2018. Suite convocation devant la CDA. **A titre conservatoire et compte tenu de la teneur des propos écrits de M. SAHLI, la CDA prend la décision de le positionner en situation de non désignation, jusqu'à comparution le 09/11/2018.**

Aziz TAMMANE : mail du 16/10/2018. Arrêt de travail valable jusqu'au 03/11/2018. **Pris note.**

Cindy CASTELLO : mail du 16/10/2018. Nouvelle adresse postale. **Pris note.**

Yassine SAHLI : mail du 15/10/2018. Attestation Professionnelle. **Pris note.**

Dominique LOUDUN : mail du 15/10/2018. Démission fonction arbitre officiel. **La CDA le remercie pour les services rendus à l'arbitrage seine-et-marnais.**

Kassim IFASSO : mail du 15/10/2018. Motif d'indisponibilité. **La CDA demande à M. IFASSO de transmettre un justificatif médical.**

Mourad HADJEMI : mail du 15/10/2018. Difficultés avec FMI. **Pris note.**

Thierry BLANC : mail du 21/10/2018. Difficultés avec FMI. **Pris note.**

Yassine SAHLI : mail du 23/10/2018. Suite convocation devant la COMMISSION DES STATUTS & RÉGLEMENTS. **Pris note.**

Baptiste COUOT : mail du 26/10/2018. Présence stage technique du 10/11/2018. **La CDA rappelle que la présence à l'ensemble du stage est obligatoire.**

Frédéric BERTUGLIA : mail du 29/10/2018. Suite formation initiale futsal. **Pris note.**

Hedi HANACHI : mail du 04/11/2018. Absence en Commission de Discipline. **Pris note.**

Louis KOLE : mail du 04/11/2018. Arrivée tardive sur match. **Pris note.**
Fabien CAZOT : mail du 05/11/2018. Rapport observation. **Pris note.**
Florian SEROUART : mail du 06/11/2018. Absence excusée appel disciplinaire. **Pris note.**
Jimmy MELUT : mail du 05/11/2018. Requête désignation. **Pris note.**

1.2. CRA - LPIFF - FFF

- Journaux Numériques LPIFF N°495/496/497/498/499/500/501.
- Mail CRA du 05/10/2018. Entraînement à l'épreuve théorique. **Pris note.**
- Mail CRA du 05/10/2018. Situation de Monsieur Haou Ridha, arbitre en provenance d'Algérie. **Pris note.**
- Mail CRA du 04/10/2018. Délégation de désignation pour le championnat FUTSAL R3 du samedi 14 octobre 2018. **Pris note.**
- Mail CRA du 03/10/2018. Accès stades US TORCY pour la journée du 07/10/18. **Pris note.**
- Mail CRA du 02/10/2018. Journée du 7/10/18. **Pris note.**
- Mail CRA du 28/09/2018. Notification de la décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage - Opposition à changement de club pour M. RAHMI Sofiane. **Pris note.**
- Mail CRA du 28/09/2018. Rencontre U15 R3 du 29/09/18 inversée. **Pris note.**
- Mail CRA du 10/10/2018. Désignations pour le Championnat Futsal U18. **Pris note.**
- Mail du 09/10/2018. Délégation désignations COUPE GAMBARDELLA. **Pris note.**
- Mail du 11/10/2018. Déconvocation / Match 20528771. **Pris note.**
- Mail du 17/10/2018. Demande d'arbitre. **Pris note.**
- Mail CRA du 16/10/2018. Journée du 21/10/18. **Pris note.**
- Mail CRA du 17/10/2018. Rencontre Seniors R3 du 21/10/18. **Pris note.**
- Mail CRA du 18/10/2018. Championnat régional U16 - Début de la FMI le 21/10/2018. **Pris note.**
- Mail CRA des 26/10 et 30/10/2018. Journée du 4/11/18. **Pris note.**
- Mail du 24/10/2018. Demande d'arbitre. **Pris note.**
- Mail du 02/11/2018. Journée du 4/11/18 - seniors R3. **Pris note.**
- Mail du 06/11/2018. Déconvocation arbitre départemental. **Pris note.**

1.3. DIVERS

Mail du 16/10/2018 de M. Haou RIDHA (Arbitre officiel Algérie) : Demande d'intégration - relance.
Dossier transmis à la CRA pour suites à donner - relance.

Mail des 25/10 et 13/11/2018 du District de Seine-Saint-Denis de Football : Dossier de M. BENTARCHA. **Pris note.**

1.4. OBSERVATEURS

Néant.

1.5. DISTRICT SEINE ET MARNE DE FOOTBALL

- Mail du 03/10/2018. Copie courrier club FOOTBALL CLUB FC COSMO 77. **Pris note.**
- PV de la discipline en date du 3 octobre 2018. **Pris note.**
- Mails (copie) des 02/10, 03/10 et 05/10/2018. Demande de prêt d'installations sportives. **Pris note.**
- Mails (copie) des 27/09 et 04/10/2018. Site pour formations arbitre. **Pris note.**
- Mail (copie) du 03/10/2018. Courrier club suite désignation arbitre officiel sur match U17 du 6 octobre 2018. **Pris note.**
- Mail (copie) du 28/09/2018. Décision Comité Directeur du District résultat match Seniors D1F. **Pris note.**
- PV de la Discipline en date du 26/09/18. **Pris note.**
- Mail (copie) du 16/10/2018. Réponse club demande multiple de désignations d'arbitres officiels. **Pris note.**

- Mail du 20/10/2018. Formation Arbitre proposée à partir du 27 octobre 2018. **Pris note.**
- Mail du 21/10/2018. Copie courrier club MELUN FC. **Pris note.**
- PV Discipline 17.10.18. **Pris note.**
- PV de discipline en date du 24/10/18. **Pris note.**
- Mails (copie) des 30/10 et 02/11/2018. Demande de mise à disposition d'installations. **Pris note.**
- PV Discipline du 31/10/18. **Pris note.**
- Mail du 02/11/2018 PV de commission d'appel Disciplinaire. **Pris note.**
- Mails des 02/11 et 07/11/2018. Retrait écussons. **Pris note.**
- Mail (copie) du 30/10/2018. Lettre d'excuses club. **Pris note.**
- PV de la commission de discipline en date du 07/11/18. **Pris note.**

1.6. CLUBS

- **PAYS FONTAINEBLEAU** : mail du 01/10/2018. STAGE DE FORMATION - ARBITRE DE FOOT A 11. **Réponse apportée par SCDA.**
- **TORCY PARIS VALLEE DE LA MARNE FOOTBALL** : mail du 16/10/2018. Règlement frais arbitrage. **Vu.**
- **EMERAINVILLE FC** : mail du 15/10/2016. Licence arbitre. **Réponse apportée par SCDA.**
- **MORET VENEUX LES SABLONS FC** : mail du 15/10/2018. Absence arbitre officiel. **Vu.**
- **NANTEUIL LES MEAUX AS** : mail du 15/10/2018. Situation arbitre affilié au club. **Réponse apportée par SCDA.**
- **LOGNES US** : mail du 17/10/2018. Signalement match à risque. **Vu.**
- **SPORTING SAVIGNY FOOT 77** : mail du 17/10/2018. Feuille de match. **Vu.**
- **MEAUX CS** : mail du 24/10/2018. Arbitrage tutoré tournoi du 3 novembre 2018. **Vu.**
- **JOLIOT GROOM'S** : mail du 04/11/2018. Arbitrage Futsal. **Vu.**
- **NANTEUIL LES MEAUX AS** : mail du 04/11/2018. Absence arbitre officiel. **Vu.**

2. SITUATION DES EFFECTIFS

2.1. BLESSURES

M. Dominique LOUDUN, arbitre assistant D2, informant de son arrêt pour 2 mois à compter du 17/09/2018. Certificat médical fourni.

Email du 16/10/2018 de M. Aziz TAMMANE, arbitre D4, informant de son arrêt jusqu'au 03/11/2018. Certificat médical fourni.

Email du 11/10/2018 de M. John MATHURIN, arbitre D2, informant de son arrêt du 11/10/2018 au 16/10/2018. Certificat médical fourni.

Email du 16/10/2018 de M. Serge ROUSSEL, arbitre foot diversifié, informant de son arrêt pour 15 jours à compter du 15/10/2018. Certificat médical fourni.

Email du 07/11/2018 de M. Aziz BOUNABI, arbitre D4, informant de son arrêt pour 21 jours à compter du 05/11/2018. Certificat médical fourni.

La Section prend note de ces courriels, souhaite un complet rétablissement aux arbitres et transmet aux sections désignations et observations.

2.2. MUTATIONS

Néant.

2.3. REPRISE DE L'ARBITRAGE

Néant.

3. APPLICATION DU R.I. DE LA C.D.A.

ANNEXE 5 :

Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur et après étude de la situation, la Section prend les décisions suivantes :

3.1. DECONVOICATIONS

LOMPREZ Zacharie – 04/11/2018. -4 points.
MOREL Emilien – 04/11/2018. 1 match de non désignation.
VALENTIN Jessy – 07/10/2018. -4 points.
PAIN Mickael - 07/10/2018. -4 points.
FOFANA Modibo – 30/09/2018. -4 points.
VALENTIN Jessy – 11/11/2018. -4 points.
MAALIME Adam - 13/10/2018. -4 points.
SEDEF Abdrahim - 13/10/2018. -4 points.
FALOMIR Renaud - 20/10/2018. -4 points.
GRANDSART Vincent - 21/10/2018. -4 points.
CAKIR Ahmet - 28/10/2018. -4 points.
GOUAL Driss - 11/11/2018. -4 points.
CARDOSO Romain - 03/11/2018. -4 points.
HADJEMI Riyane – 11/11/2018. 1 match de non désignation.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa publication dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.2. ABSENCES

SILVA Thomas – 07/10/2018 et 14/10/2018. Arrêt des désignations jusqu'à fourniture d'explications.
NGOM Lucas – 04/11/2018. 2 matchs de non désignation.
BARANOWSKI Quentin – 06/10/2018. Arrêt des désignations jusqu'à fourniture d'explications.
FAUVRE RODRIGUES Laury – 20/10/2018. 2 matchs de non désignation.
FORTUNE Julien – 04/11/2018. 2 matchs de non désignation.
NOURO Adil - 04/11/2018 et 11/11/2018. 3 matchs de non désignation.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa publication dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.3. RETARDS

GERARD Arnaud – 14/10/2018. -2 points.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa publication dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.4. REPRISE DE DOSSIERS

VERITE Martial : Malus de 10 points pour absence non excusée à la réunion de rentrée.
Considérant les explications fournies, la CDA procède à l'annulation du malus enregistré.

YATABERE Issa : Malus de 5 points pour renouvellement de licence après le 31/08/2018.
Considérant les explications fournies, la CDA procède à l'annulation du malus enregistré.

3.5. MANQUEMENTS ADMINISTRATIFS

BOUSSAIDI Abdelghafour : Absence rapport match du 07/10/2018. -5 points.

NOURO Khalid : Absence rapport match du 07/10/2018. -5 points.

NGOM Lucas : Absence rapport match du 14/10/2018. -5 points.

ANDRAUD Loic : Trame rapport préconisée non utilisée match du 14/10/2018. -2 points.

PAIN Mickael : Trame rapport préconisée non utilisée match du 11/11/2018. -2 points.

DEFAA Abdelali : Absence rapport match du 13/10/2018. -5 points.

DEFAA Abdelali : Frais d'arbitrage non transmis dans les 72 heures -2 points.

VALENTIN Jessy : Fiche de déconvocation non transmise pour le 11/11/2018. -2 points.

SEDEF Abdrahim : Procédure de déconvocation non respectée pour le 13/10/2018. -2 points.

OUCHENE Karim : Absence en commission de discipline du 07/11/2018. 1 match de non désignation.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa publication dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.6. CONCERNANT LES ARBITRES DE DISTRICT MIS A LA DISPOSITION DE LA C.R.A.

Néant.

3.7. AUDITIONS

Néant.

4. COMMUNICATION AVEC LA C.D.A.

4.1. RAPPELS AUX ARBITRES OFFICIELS

Recours à une feuille de match papier :

- Situation n° 1 : En cas d'impossibilité d'utiliser la feuille de match informatisée ou lorsque la compétition n'est pas soumise à la F.M.I., il est recouru à une feuille de match papier, dans ce cas la présentation des licences se fait au moyen de l'outil Footclubs Compagnon.
- Situation n° 2 : Si l'outil Footclubs Compagnon n'est pas utilisable, chaque club peut présenter la liste de ses licenciés, qu'il a imprimée depuis Footclubs, comportant les principaux éléments figurant sur la licence. Dans ce cas :
 - Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée,
 - L'arbitre doit se saisir de la liste des licenciés et la transmettre dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.
- Situation n° 3 : Si un joueur n'est pas en mesure de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés, il doit alors présenter, d'une part, une pièce d'identité comportant une photographie et d'autre part, la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.
- En cas de présentation d'une pièce d'identité non officielle, l'Arbitre doit la retenir uniquement si le club adverse dépose des réserves et l'adresser dans les 24 heures à l'organisme gérant la compétition qui vérifie si la photographie correspond à celle apposée sur la licence, ainsi que son droit à prendre part à la rencontre.
- Si jamais un joueur ne présente ni licence ni pièce d'identité et certificat médical, ou s'il présente une pièce d'identité non officielle et refuse de la laisser à l'arbitre : Dans ce cas, l'arbitre doit lui interdire de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre.

Règlements des compétitions :

- Il est prescrit de bien appliquer les règlements spécifiques de chaque compétition, concernant par exemple le nombre de joueurs remplaçants lors des matchs de coupe.

- Tous les règlements sont accessibles sur le site internet du District de Seine-et-Marne, rubrique DOCUMENTS, puis STATUTS & RÈGLEMENTS et enfin RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS.

Feuille de Match Informatisée :

- Le cas échéant, il est prescrit de bien indiquer, dans les **observations d'après match**, toutes les exclusions prononcées.

Consultation des Désignations (via MyFFF)

- Les Arbitres et Arbitre-assistants ont la possibilité de prendre connaissance de leur désignation à l'espace prévu à cet effet sur le site www.fff.fr (support officiel) avant la journée de compétition prévue au calendrier. Les modifications portant sur les rencontres étant relativement fréquentes, il est prescrit aux officiels de vérifier celle-ci une semaine avant la date prévue et jusqu'au vendredi à 19h00.
- En tout état de cause, un officiel est susceptible d'être désigné sur une rencontre au dernier moment aussi, il est fait obligation à chaque officiel **NON DECLARE INDISPONIBLE** de vérifier son éventuelle désignation de dernière minute sur Internet ainsi que chaque jour à partir de 19h00 et au plus tard juste avant le départ pour son match, afin d'éviter un déplacement inutile (match remis, etc.) ou une erreur d'horaire ou de lieu.
- Un officiel ne se rendant pas, ou arrivant en retard, sur un match faute de respecter cette disposition verra sa situation examinée par la C.D.A. Un officiel qui se déplacera en pure perte faute d'avoir vérifié sur Internet sa désignation ne peut prétendre au remboursement de ses frais.

Réserves techniques aux lois du jeu :

- En aucun cas l'arbitre ne doit refuser une demande de réclamation pour réserve technique, qu'elle lui paraisse justifiée ou non.
- Il est du devoir de l'arbitre assistant d'intervenir immédiatement s'il se rend compte que le directeur de jeu commet une faute technique.

4.2. COMMUNICATION REGLEMENTAIRE AVEC LA C.D.A ET/OU LE SERVICE ARBITRAGE

Il faut utiliser l'adresse mail officielle de la CDA 77.

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Le téléphone portable de la CDA n'est à utiliser qu'en cas d'urgence (blessure ou maladie « de toutes dernières minutes » par exemple).

Rappel des procédures de transmission :

- **Frais d'arbitrage : comptabilite@seineetmarne.fff.fr + adresse mail officielle CDA 77**
- **Rapport d'arbitrage : secretariat@seineetmarne.fff.fr + adresse mail officielle CDA 77**

Le délai d'envoi des rapports est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

La note de frais est à envoyer par l'arbitre dès le lundi, et au plus tard dans les 72 heures suivant la rencontre.

Feuille de Match Informatisée (F.M.I) :

La Section Administrative rappelle à l'ensemble des arbitres officiant sur les rencontres pour lesquelles l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I) est effective "qu'il est OBLIGATOIRE d'adresser un rapport en cas de non-utilisation de la F.M.I".

Les manquements constatés seront sanctionnés en application de l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A.

4.3. FORMALITES ET CONSIGNES ADMINISTRATIVES (EXTRAIT ANNEXE 3 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA) – RAPPELS

Indisponibilités :

A adresser au minimum 15 jours avant la date d'indisponibilité.

Saisie à effectuer via votre compte MyFFF disponible sur le site www.fff.fr

A moins de 15 jours d'indisponibilité définie, toute demande spécifique doit se faire obligatoirement **PAR ECRIT** via l'adresse mail officielle de la CDA.

Par principe, un arbitre qui ne s'est pas déclaré indisponible est de fait désignable par la CDA.

Déconvocation :

A moins de 15 jours d'indisponibilité, toute indisponibilité devient une déconvocation.

Toute déconvocation envoyée sans document justificatif fait l'objet d'un traitement administratif par la C.D.A.

L'Arbitre dispose de 3 jours (= 72 heures) pour fournir toutes pièces justificatives et nécessaires pour le traitement de son dossier par la C.D.A.

Modalités de remboursement des frais d'arbitrage :

- La note de frais est à envoyer par l'arbitre à comptabilite@seineetmarne.fff.fr (+copie impérative à la CDA) dès le lundi, et au plus tard dans les 72 heures suivant la rencontre.
- Pour les envois par fax ou par courrier, la note de frais est à envoyer à Montry.
- Seuls les documents parfaitement lisibles seront traités.
- Les arbitres doivent remplir rigoureusement leur feuille de frais (toutes les rubriques doivent être amorties : numéro du match, compétition, date, etc.).
- Les arbitres doivent bien indiquer leur ville de résidence (celle officiellement communiquée aux instances) et saisir le nombre de kilomètres indiqué sur la désignation.
- Les fiches de frais d'arbitrage sont soumises à contrôle (kilométrage indiqué, match qui a effectivement débuté, fiche dûment complétée, etc.).
- Le règlement des frais d'arbitrage des officiels opérant sur les compétitions régionales s'effectue par l'établissement d'une feuille de frais à remettre au club recevant.
- Conformément au fonctionnement comptable du district, toutes les feuilles de frais doivent impérativement parvenir avant le 30.06 de chaque saison, date de la clôture comptable.

Blessure / Maladie :

En cas de blessure ou de maladie contractée avant ou après la rencontre, l'Arbitre doit :

- Avertir la CDA le plus rapidement possible (**par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77**).
- Transmettre à la CDA – dans les 72 heures - un certificat médical justifiant l'empêchement et mentionnant la durée de l'arrêt.
- Saisir une indisponibilité sur MyFFF correspondant à la durée effective d'arrêt.

Absence / Retard / Match non joué ou arrêté :

Les Arbitres doivent immédiatement avertir la CDA en cas d'arrivée tardive au match, de problèmes rencontrés ou bien lors d'une rencontre arrêtée, qu'elle qu'en soit le motif (**par téléphone sur la permanence de la CDA puis par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77**). Dans cette situation, [vous devez également prévenir la permanence téléphonique du weekend](#) (coordonnées : consulter le [site internet du district](#)).

Demandes d'explications :

Un arbitre qui fait l'objet d'une demande d'explications dispose de 72 heures pour fournir sa réponse par retour de mail ou par télécopie. En l'absence de réponse dans les délais impartis, la Commission sera amenée à juger le dossier sur pièce.

4.4. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Ils sont disponibles dans la rubrique "DOCUMENT" de votre espace MyFFF :

- Fiche de frais Arbitre

- Rapport Arbitre
- Fiche de dé-convocation Arbitre
- Fiche absence Arbitre
- Guide utilisation MyFFF

Prochaine réunion de CDA : **13/12/2018 – 18h00.**

Arbitres à convoquer (à ce jour) :

Néant.

Fin de la réunion : **20h00.**



Commission Départementale d'Arbitrage – Section Technique des Lois du Jeu

PROCÈS VERBAL du mardi 13 novembre 2018

President : Larbi BENCHEIKH

Secrétaire de séance : Sylvain BOISSEAU

Présents : Dominique CHATELLIER – Cyril DELL'ANGELA.

Match 20580395

GOELLYCOMPANS FC / CESSON VSD ES

U17 D1 du DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018 - 13H00

La Section,

Pris connaissance du courrier du club de CESSON VERT SAINT DENIS ENT.S. évoquant une réserve technique,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

- La feuille de match,
- Le rapport du délégué officiel,
- Le courrier du club de CESSON VERT SAINT DENIS ENT.S,

Considérant l'absence de rapport de l'arbitre officiel du District de Seine-et-Marne de Football,

Considérant le rapport du délégué officiel du District de Seine-et-Marne de Football,

Considérant la feuille de match sur laquelle la réserve technique est régulièrement inscrite,

Considérant que le délégué officiel indique que la réserve a été déposée en la présence de M. VANON, éducateur du club de CESSON, de l'arbitre central et du délégué lui-même,

Considérant que sur la forme le dépôt n'a pas été réalisé conformément à la procédure (dépôt requis en présence de l'arbitre central, d'un arbitre assistant et des 2 capitaines ou des deux dirigeants responsables en catégorie jeunes),

Considérant que sur le fond un but ne peut être refusé en raison de l'absence d'équipement du joueur buteur (*cf. Questions/Réponses FFF : « joueur perdant sa chaussure »*),

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Section des Lois du jeu dit réserve technique non recevable.

Score acquis sur le terrain confirmé.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité d'appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délai prévus dans l'annuaire du District Titre IV, article 31.1



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 13 novembre 2018

Présidence : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Patrick STEFFEN

Présents : Stéphane GUILLOT - Michel MOUAZÉ - David MACIEJEWSKY - Patrick MOUILLARD
- Alain PARENT

Assiste : Christiane CAU (CD)

Absents excusés : José AFONSO DIREITO - Didier ANDRE - Patrick GAUDIN - William GERVAIS - Didier MARIN - Patrick SCOARNEC - Martial THIOUX

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité d'appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délai prévus dans l'annuaire du District Titre IV, article 31.1

AUDITION

Match N°20939359

NANDY 1 – PROVINS-SOURDUN 1

U15 D4F du 20/10/2018

Évocation de la Commission, suite au courrier du club de NANDY, sur la participation d'un joueur non licencié en lieu et place du joueur de PROVINS-SOURDUN mentionné sur la FMI, La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Après avoir noté les absences excusées :

Du club de NANDY :

M., Arnold MOKALAMBA, arbitre de la rencontre

Après avoir noté les absences non excusées :

Du club de PROVINS-SOURDUN :

M., Laure HAUTECOEUR, Présidente

M., Khalil ZERROUKI, Educateur

M., Matt NARAYANINSAMY, Joueur

Après audition :

Du club de NANDY :

M., Patrick DIOCHON, Président

M. Teddy DIOCHON, Educateur

La Commission met le dossier en délibéré.

CHAMPIONNAT

Match N° 20497552

BRIE EST 1 – TORCY PMV3

SENIORS D2B

Considérant que l'équipe de BRIE EST 1 ne s'est pas déplacée pour la rencontre en référence
Considérant la demande de l'équipe de TORCY MLV 3, de disputer le match retour sur leur terrain, en application de l'article 23.8

La Commission dit match retour inversé et transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions.

Match N°20499616

BRIE FC 1– CHAMPS AS 2

SENIORS D3B du 11/11/2018

La Commission, après étude des pièces versées au dossier,
Hors la présence de Mme Christiane CAU

Considérant que l'arbitre a jugé de l'impraticabilité du terrain,
Considérant que de ce fait le match a été arrêté à la 35^{ème} min,
Après en avoir délibéré dit,

Match à jouer et transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions.

Règlements généraux Titre III Article 20.6

Match N°20499620

FC BRIE EST 2 – VILLENROY 1

SENIORS D3B du 11/11/2018

La Commission, après étude des pièces versées au dossier,

Réclamation d'après match de VILLENROY sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de FC BRIE EST 2, susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain,

La Commission,

Jugeant en première instance

Considérant que l'équipe supérieure de FC BRIE EST ne disputait pas de rencontre officielle le 11/11/2018 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 04/11/2018 et l'a opposée à THORIGNY 1 pour le compte de la Coupe du Comité 77,

Considérant que l'équipe de BRIE EST 1 ne jouait pas ce jour ayant déclaré forfait contre TORCY PVM 3,

Considérant après vérification que les joueurs : Ms Gregory ABON, Wilson ABED, Jean Marc CRAYE, Gérald JEAN OLIVE, Damien GRADELET, Emeric BARNES, Gaetan MARONNE, Lucas ROUSSEL, Damien LADEUILLE, Pierre HARDOUIN,

figurant sur la feuille de match en référence, ont participé à la rencontre du 04/11/2018,

Par ces motifs, dit la réclamation de VILLENROY fondée, les joueurs référencés ci-dessus ne pouvant participer à la rencontre,

Après en avoir délibéré,

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de FC BRIE EST 2

L'équipe de VILLENROY conservant le bénéfice des points acquis (0 point) et des buts marqués (2 buts)

Règlements District Titre IV Article 30 Bis

- Débit : FC BRIE EST : 43,50 €

- Crédit de : VILLENROY : 43,50€

Match N°20514744

PAYS BIERES 11– PORTUGAIS FONTAINEBLEAU 11

VETERANS D1 du 11/11/2018

La Commission, après étude des pièces versées au dossier, notamment du rapport de l'arbitre,

Considérant que l'équipe de PORTUGAIS FONTAINEBLEAU 11 s'est présentée avec moins de 8 joueurs (7) à l'heure du coup d'envoi.

Jugeant en première instance,

Après en avoir délibéré,

Donne match perdu par forfait (-1 point ; 0 but) à l'équipe de PORTUGAIS FONTAINEBLEAU 11 pour équipe incomplète au coup d'envoi de la rencontre, et en attribue le gain, (4 points ; 5 buts) à l'équipe de PAYS BIERES 11.

RSG District Titre III Article 23.1

Match N°20515577

FERTE S/J 11 – MAY 11

VETERANS D2 A du 11/11/2018

La Commission après étude des pièces versées au dossier,

Considérant qu'un joueur de + 55 ans de l'équipe de la FERTE S/J a été victime d'un malaise lors de la rencontre Criterium 55 ans FERTE 31 – CLAYE SOUILLY 31

Considérant que les pompiers et le SAMU sont intervenus pendant près d'une heure occupant les 2 terrains du club avec leurs véhicules, (voir courrier du club de la Ferté S/J)

Considérant les circonstances précitées,

La Commission dit,

Match à jouer et transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions.

Match N°20516832

MEAUX ACADEMY 2 – FC COSMO/MAREUIL 1

U19 D2 A du 11/11/2018

Réclamation de FC COSMO/MAREUIL sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de MEAUX ACADEMY 2, susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain,

La Commission,

Pris connaissance de la réserve confirmée de l'équipe de FC COSMO/MAREUIL 1 pour la dire recevable en la forme,

Jugeant en première instance,

Considérant que l'équipe supérieure de MEAUX ACADEMY 1 jouait ce jour, l'adversaire étant RACING COLOMBES 92 pour le compte de la Coupe Crédit Mutuel de la Ligue.

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Dit la réclamation non fondée, résultat acquis sur le terrain confirmé.

Règlements District Titre II Article 7.9 - FFF Titre III 167.2

- Débit FC COSMO/MAREUIL : 43,50 €

Match N°20580421

ROISSY 1– LIEUSAIN 2

U17 D1 du 11/11/2018

La Commission, après étude des pièces versées au dossier, notamment du rapport du délégué officiel,

Considérant que l'équipe de LIEUSAIN 2 s'est présentée au coup d'envoi avec 10 joueurs,

Considérant que le match a été arrêté à la 45ème minute, suite à la blessure de 3 joueurs de LIEUSAIN, cette équipe se retrouvant à moins de 8 joueurs, (7) le score étant de 7 à 0 en faveur de ROISSY.

La Commission après en avoir délibéré,

Dit,

Match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de LIEUSAIN 2 pour équipe incomplète en cours de partie et en attribue le gain (3 points ; 7 buts) à l'équipe de ROISSY 1

RSG District Titre V Article 40.1

Match N°20936092

PROVINS 1 – BOMBONNAISE 1

U17 D3 F du 21/10/2018

La Commission, après avoir pris connaissance du courriel du club de BOMBONNAISE,

Considérant que l'équipe de PROVINS 1 ne s'est pas présentée au coup d'envoi,
Jugeant en premier ressort,
Après en avoir délibéré décide,
Match perdu par forfait (-1 point ; 0 but) à l'équipe de PROVINS et en attribue le gain (3 points ; 5 but) à l'équipe de BOMBONNAISE
Règlements généraux Titre III Article 23.1

Match N°20517383

LE MEE 1 – VAUX ROCHETTE 1

U15 D1 du 13/10/2018

La Commission,

Pris connaissance des observations d'après match confirmée de l'équipe de VAUX ROCHETTE 1 concernant la qualification et la participation du joueur MO USSITA BAKOUSSOU Bitsiidou de LE MEE SPORT, pour la dire recevable en la forme,

Après étude des pièces versées au dossier

Considérant que les réserves pour être recevables doivent être formulées dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.12 Titre IV du présent Règlement Sportif General,

Considérant les dispositions dudit article qui stipulent que :

les réserves pour être recevables, doivent être confirmés par lettre recommandée ou télécopie, dans ces deux cas sur papier à entête du club ou authentifiée par le cachet du club ou par courrier électronique via l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr) au secrétariat du District de Seine et Marne dans les 48 heures ouvrables suivant le match, (24 heures pour les coupes)

Considérant que la confirmation de la réclamation a été transmise le 06/11/2018, soit hors délais, Par ces motifs, dit la réserve irrecevable en la forme et confirme le résultat acquis sur le terrain.

- Débit de VAUX ROCHETTE : 43,50 €

RSG du District Titre III Articles 21

Match N°20956412

MAGNY 11 – VILLENROY 12

VETERANS D4 du 07/10/2018

La Commission,

Pris connaissance de l'évocation de l'équipe de VILLENROY 12 concernant la participation de plusieurs joueurs mutés de l'équipe de MAGNY 11,

Après étude des pièces versées au dossier

Considérant que l'évocation par la commission compétente est toujours possible et prévaut avant l'homologation du match,

Considérant les dispositions de l'article 21 qui stipulent que :

L'homologation d'un match est de droit le trentième jour à minuit si aucune instance la concernant n'est en cours.

Considérant que la demande d'évocation a été transmise le 07/11/2018 soit 31 jours après la date du match, donc hors délais,

Par ces motifs, dit l'évocation irrecevable et confirme le résultat acquis sur le terrain.

- Débit de VILLENROY : 43,50 €

COUPE

Match N°20514737

PONTAULT PORTUGAIS 1 – ST THIBAULT 1

U17 COUPE COMITE du 04/11/2018

La Commission, après avoir pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que l'équipe de PORTUGAIS PONTAULT 1 a débuté la rencontre avec 8 joueurs sur le terrain,

Considérant qu'à la mi-temps, l'équipe de PORTUGAIS PONTAULT 1 avait moins de

8 joueurs sur le terrain (7 joueurs), suite à 1 blessé, le score étant de 4 à 0 en faveur de ST THIBAULT.

Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,
Dit,

Match perdu par pénalité (0 but) à l'équipe PORTUGAIS PONTAULT pour équipe incomplète en cours de partie, et en attribue le gain (4 buts) à l'équipe de ST THIBAULT,
RSG District Titre V Article 40.1

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match N°20937924

CESSON VSD 6 – BRESMONT FC 6

CDM D3B du 14/10/2018

La Commission après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, concernant la participation du joueur Cédric FRANCOIS joueur mineur.

Considérant qu'il n'a été déposé ni réserve, ni réclamation,

Considérant qu'il ne s'agit pas d'un motif d'évocation,

La Commission après en avoir délibéré,

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

RSG du District Titre IV Articles 30.Ter

EN COURS D'EXAMEN

Match N°20580411

LIEUSAIN 2 – GRETZ TOURNAN 1

U17 D1 du 14/10/2018

Match N°20497557

PAYS CRECOIS 1- VAL D'EUROPE 2

SENIORS D2B du 11/11/2018

Match N°20937818

CONGIS 6 – NANTEUIL 5

CDM D3 A du 11/11/2018

Match N°20517394

VAL D'EUROPE 1– BUSSY 2

U15 D1 du 10/11/2018

CONVOCATION

Match N°21083361

COULOMMIERS 11 – CHELLES 11

VETERANS COUPE 77 du 04/11/2018

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, suite au courrier du club de Chelles

Convoque pour sa réunion du 20 novembre 2018 à 19h00 à Montry,

Du club de COULOMMIERS,

Mr. Benjamin RAMOS, arbitre bénévole

Mr. Shawn RAMOS, arbitre assistant

Mr. Youssef AMMAR, capitaine
Mme Laurence MARWANE, délégué

Du club de CHELLES,

Mr. Mohamed BADIS, capitaine
Mr. Aden ILDES, arbitre assistant
Mr. Rodrigue MAGDELONNETTE, délégué
Mr. Clément BELOT, éducateur

TOURNOIS

MELUN FC

U10/U11 du samedi 05/01/2019
Tournoi homologué

MELUN FC

U12/U13 du dimanche 06/01/2019
Tournoi homologué

MELUN FC

U6/U7 du samedi 09/03/2019
Tournoi homologué

MELUN FC

U8/U9 du dimanche 10/03/2019
Tournoi homologué



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 13 novembre 2018

Président de séance : M. André ANTONINI

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude OFFREDI

Présent : Ms Jean Yves VISSUZAINÉ - Jean-Marie GENTILS - Jean-Paul PEYRIN

Assiste : M. Abdelhak RAJI (CD)

Excusés : Mme POTEAU Simone - Ms VATER David - Mme Monique MACHO (CD)

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs toutes catégories des **26/10 et 3/11**
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission prend note des différents rapports reçus suivants :

MATCH: 21030224

Critérium u14

ESBLY / VAL EUROPE du 13/10/2018

Non utilisation FMI

La commission demande des explications au club d'ESBLY

MATCH : 20916928

FUTSAL D1

MAY EN MULTIEN / LIEUSAIN FOOT 2

Non utilisation FMI

La commission demande des explications au club de MAY EN MULTIEN

ERRATUM

Match 21035598 U10/U11 Avenir Poule H du 06/10/2018

MAGNY 2 / VAL DE France 4

Considérant la réception de la feuille de match ci-dessus à MONTRY, la commission annule la sanction apparue dans le PV du 6/11

Match 21035626 U10/U11 Avenir Poule I du 06/10/2018

NANTEUIL 1 / BUCEENNE 1

Considérant la lecture du mail du club de NANTEUIL et le non déroulement de cette rencontre, la commission annule la sanction apparue dans le PV du 6/11

Match 21035736 U10/U11 Avenir Poule M du 06/10/2018

MAGNY 1 / ANNET 1

Considérant la réception de la feuille de match ci-dessus à MONTRY, la commission annule la sanction apparue dans le PV du 6/11

Match 21037359 U10/U11 Avenir Poule Z du 06/10/2018

ST GERMAIN LAVAL 1 / MAROLLES 1

Considérant la réception de la feuille de match ci-dessus à MONTRY, la commission annule la sanction apparue dans le PV du 6/11

Match 21054642 Critérium Seniors Féminin Poule B du 6/10/2018

PAYS CRECOIS 1 / BUSSY ST GEORGES 1

Considérant la lecture du mail du club de NANDY SAVIGNY et le non déroulement de cette rencontre, la commission annule la sanction apparue dans le PV du 6/11

Match 21029867 Crit. U13 F du 06/10/2018

NANDY SAVIGNY 1 / ST PATHUS OISSERY 1

Considérant la lecture du mail du club de NANDY SAVIGNY et le non déroulement de cette rencontre, la commission annule la sanction apparue dans le PV du 6/11

FEUILLES DE MATCH ET DE PLATEAUX MANQUANTES

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois les feuilles de match aux clubs ci-dessous :

Match 20995450 Vétérans + 55 poule A du 11/11/2018

FERRIERES 31 / NOISIEL 31

Match 20995580 Vétérans + 55 poule B du 11/11/2018

FERTE 31 / CLAYE SOUILLY 31

Match 20995717 Vétérans + 55 poule C du 11/11/2018

MOUSSY NEUF 31 / GRESSOISE 31

Match 20995718 Vétérans + 55 poule C du 11/11/2018

COSMO/MAREUIL 31 / CLAYE SOUILLY 32

Match 20995719 Vétérans + 55 poule C du 11/11/2018

GOELLY/COMPANS/DAMMARTIN 31 / ANNET/ST THIBAULT/LAGNY 31

Match 20995720 Vétérans + 55 poule C du 11/11/2018

LE PIN VILLEVAUDE 31 / VILLEPARISIS 31

Match 20995721 Vétérans + 55 poule C du 11/11/2018

NANTEUIL 31 / PLAINE France 32

Match 21030223 U14 du 10/11/2018

VILLEPARISIS 14 / BUSSY 14

Match 20916936 FUTSAL D1 du 09/11/2018

VILLEPARISIS 1 / TORCY FUTSAL 3

Match 20954236 FUTSAL D2 du 09/11/2018

CHESSY FUTSAL 1 / AVON FUTSAL 2

Match 20954237 FUTSAL D2 du 09/11/2018

ETOILE FUTSAL 2 / TORCY FUTSAL 4

Match 21102129 U15à7 du 10/11/2018
CHEVRY/PRESLES 5 / LESIGNY/SERVON 5

Match 21102130 U15à7 du 10/11/2018
MARLES 5 / LONGUEVILLE 5

Match 21102132 U15à7 du 10/11/2018
ANNET 5 / CHAMPENOIS MV 5

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois et dernière fois avant sanction les feuilles de match

Match 21029869 Critérium U13 F. du 20/10/2018
ROISSY EN BRIE 1 / BRIARD 1

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Match 21054646 Critérium Seniors F. du 13/10/2018
BUSSY ST GEORGES 1 / MOUSSY NEUF 1

Considérant la non réception de la feuille de match ci-dessus suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (0 but) au club recevant BUSSY ST GEORGES 1 – et d'attribuer le gain du match au club visiteur MOUSSY NEUF 1 (0 but).

Match 21030559 Critérium U16 F. du 14/10/2018
MITRY MORY 1 / BREUILLOISE 1

Considérant la non réception de la feuille de match ci-dessus suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (0 but) au club recevant MITRY MORY 1 – et d'attribuer le gain du match au club visiteur BREUILLOISE 1 (0 but).

FORFAITS

MATCH: 20995584

COULOMMIERS 31 / LIZY 31

Critérium 55 ans Poule B du 11/11

Lecture du courrier de Coulommiers avisant du forfait de l'équipe.

3^{ème} forfait entraînant le forfait général. Amende de 41,50€

MATCH: 21029878

ST PATHUS OISSERY / GRETZ TOURNAN

Critérium U13 Féminin du 10/11

Lecture de la feuille de match

1e forfait non avisé GRETZ TOURNAN – Amende 20€

MATCH: 20954235

VAL D'EUROPE 1 / ESPOIR MELUNAIS 2

Futsal D2 du 06/11

Lecture du rapport de l'arbitre.

1e forfait non avisé de ESPOIRS MELUNAIS 2 – Amende 24€

COURRIERS CLUBS

MATCH: 20995580

FERTE 31 / CLAYE SOUILLY 31

Critérium 55 ans Poule B du 11/11

Lecture du courrier du club de LA FERTE.

La Commission souhaite un prompt rétablissement au joueur de La Ferté.

RENCONTRES REPORTEES OU INVERSEES

MATCH: 20995456

BOISSISE PRINGY 31 / GRETZ TOURNAN 32

Critérium 55 ans Poule A du 18/11

Cette rencontre se déroulera le même jour au stade municipal à Boissise le Roi.

Accord de la Commission et des deux clubs.

MATCH: 20995586

ANNET-ST THIBAULT-LAGNY-THORIGNY 32 / TORCY 31

Critérium 55 ans Poule B du 18/11

Cette rencontre se déroulera le même jour au stade du moulin à vent à Thorigny.

Accord de la Commission et des deux clubs.

MATCH: 20995728

BUSSY 31 / NANTEUIL 31

Critérium 55 ans Poule C du 18/11

Cette rencontre se déroulera le même jour au stade Michel Jazy à BUSSY ST GEORGES.

Accord de la Commission qui demande au club de prévenir son adversaire.

MATCH: 20937172

FFA 1 / FFA2

Seniors D1 F du 24/11

Cette rencontre se déroulera le même jour au stade de la Sourde à Magny le Hongre.

Accord de la Commission et des deux clubs.

MATCH: 20916930

AVON FUTSAL 1 / TORCY FUTSAL 3

Futsal D1 du 20/10

Cette rencontre se déroulera le Samedi 1^{er} Décembre 2018 au gymnase de la vallée à Avon.

Accord de la Commission et des deux clubs.

MATCH: 20916958

AVON FUTSAL 1 / LIEUSAIN 2

Futsal D1 du 26/01

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 27 Janvier 2019 à 19H15 au gymnase de la vallée à Avon,
Le club n'ayant pas d'autre créneau.

Accord de la Commission qui demande au club de prévenir son adversaire.

Prochaine réunion le **Mardi 20 NOVEMBRE à 18h**



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 15 novembre 2018

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Marcel CULEDDU

Présents : Francis BERNAVILLE - André LE MINOUX - Sylvère MULLER

Absents excusés : Jean-Yves MEUNIER - Roland BENOIT

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

***Contrôle** des feuilles de matchs toutes catégories des **10 et 11 novembre 2018**

***Enregistrement** et mise à jour des forfaits.

***Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

***Traitement** des demandes d'horaires Spéciaux

***Reports de matchs, Modifications d'horaires, Fermeture de terrains**

***Retraits / Forfaits**

UTILISATION TABLETTE

ATTENTION 1 MATCH = 1 TABLETTE, vous ne pouvez pas utiliser une tablette pour enregistrer deux matchs qui se déroulent à domicile en même temps.

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Match 20848648 Vétérans+45 Poule E –du 23/09/2018

Pays Créçois 21 – Bucéenne 21

-En attente de réception de l'original de la Feuille de match

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Match 20497259 SENIORS D2 Poule A

FC Cosmo 77 1 – Trilport USF 1 du 11/11/2018

Match 20497555 SENIORS D2 Poule B

Magny 1 – Emerainville 1 du 11/11/2018

Match 20509583 CDM D2 Poule A

Lagny Messagers 5 –Le Pin Villevaudé 5 du 11/11/2018

Match 20848574 VET +45 Poule C

Val de France 21 – Mitry Ourcq Portg 21 du 11/11/2018

Match 20516586 U19 D1

Lieusaint Foot AS 1 – Roissy US 1 du 11/11/2018

Match 20580419 U17 D1

Mitry Mory 1 – FC Goelly Compans 1 du 11/11/2018

Match 20935769 U17 D3 Poule B

Brie Est FC 1 – Val de France/Le Pin 2 du 11/11/2018

Match 20935927 U17 D3 Poule D

Briard SC 2 – Ozoir 2 du 11/11/2018

Match 20936107 U17 D3 Poule F

Ponthierry US 2 – Montereau 2 du 11/11/2018

Match 20521246 U15 D2 Poule C

Ponthierry US 1 – Senart Moissy 3 du 10/11/2018

Match 20938945 U15 D4 Poule C

Bussy 3 – Torcy PVM/Collégien 5 du 10/11/2018

La Commission réclame pour la 2^{ème} et dernière fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Match 20939212 U 15 D4 Poule B

Noisiel 1 – Dammartin Cs 1 du 01/11/2018

Match 21083419 Coupe Comité Vétérans

FC Cosmo/Mareuil 12 – Villenoy 12 du 4/11/2018

Match 21083292 Coupe Comité U15

Val d'Europe/Magny 3 – Gretz Tournan 2 du 03/11/2018

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes

Match 20939228 U15 D4 poule B du 20/10/2018

Pommeuse 1 – St Mard 2

Considérant la non réception de la feuille de match ci-dessus suite à 2 réclamations,

La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant Pommeuse 1 et d'attribuer le gain du match au club visiteur Saint Mard 2 (3 points ; 0but).

Considérant que le club de Pommeuse a transmis la F.M.I. du 20/10/2018 en faisant la préparation de la F.M.I. du 10/11/2018, La Commission entérine le score acquis sur le terrain (0-2 en faveur de Saint Mard) et rappelle au club de Pommeuse que la FMI doit être transmise dès la fin de la rencontre.

DIVERS

Match 20910264 Seniors D4 poule A du 28/10/2018

FC Cosmo/Mareuil 2– Breuilloise 1

La Commission accuse réception de la FMI avec mention « non joué ».

La Commission demande aux deux clubs si le match a été joué et de lui fournir des explications si la rencontre n'a pas eu lieu.

HORAIRES SPECIAUX

Roissy US (515348)

U15 (3) D4 – 14h00 été comme hiver, stade P.Bessuard (synthétique) – accordé

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES

17 et 18 novembre 2018

Nous vous informons qu'en raison des mouvements de grève et des fortes perturbations de circulation présagées **ce samedi 17 novembre 2018**, le District a pris la décision de **reporter toutes ses compétitions** prévues ce samedi.

Les matchs seront reprogrammés à une date ultérieure.

Courriel du club de Melun :

Suite à l'organisation du 7^e Tour de la Coupe de France « Melun 1 – Chamalieres 1 », Afin d'optimiser au mieux l'organisation de cette rencontre et permettre à un maximum de licenciés du club de Melun de participer et d'assister à cet évènement,

Le club de Melun FC demande le report de toutes les rencontres de ses équipes prévues le 18/11/2018

Suite à sa réunion du 09/11/18, le bureau du Comité Directeur a validé la demande du club de Melun, les rencontres Chevry 1 – Melun 3 Seniors D2C, Champs 2 – Melun 2 U17 D2B et Lieusaint 21 – Melun 21 +45 ans sont donc reportées sans date.

Match 20935656 Mitry Mory 2 – Courtry 1 U17 D3A du 18/11/2018

Demande de Changement de date via FOOTCLUBS du club de Mitry Mory pour jouer la rencontre le 20/01/2019

En attente de réponse du club de Courtry.

Match 20517201 Mormant 1– Ferrieres 1 U17 D2B du 18/11/2018

Demande de changement d'horaire via FOOTCLUBS du club de Gatinais pour jouer la rencontre le 18/11/2018 à 13h00

En attente de réponse du club de Ferrieres.

24 et 25 novembre 2018

Match 20521258 Gatinais VDL 1 – Ponthierry 1 U15 D3C du 25/11/2018

Demande de changement d'horaire via FOOTCLUBS du club de Gatinais pour jouer la rencontre le 24/11/2018 à 14h00 au stade des Grandes Carrières de Château Landon.

En attente de réponse du club de Ponthierry.

19 et 20 janvier 2019

Match 20580452 Cesson Vsd 1 – Lieusaint Foot As 2 du 20/01/2019

Demande de changement de date via FOOTCLUBS du club de Cesson Vsd pour jouer la rencontre le 19/01/2019 à 16h30

En attente de réponse du club Lieusaint Foot As.

16 et 17 février 2019

Match 20936065 Avon 1 – Nandy 1 U19 D2 du 17/02/2019

Demande de changement d'horaire via FOOTCLUBS du club d'Avon pour jouer la rencontre le 17/02/2019 à 15h00,

En attente de réponse du club de Nandy.

FERMETURE DE TERRAINS

Club de Lognes :

Lognes, Parc des Sports du Segrais, fermé le 01/12/2018, en raison de l'évènement « Kid Cross »,

RETRAITS / FORFAITS

FORFAIT GENERAL

SENIORS D4 POULE B DAMMARTIN CS 2	amende 57 €
VET+45 POULE E NOISIEL 21	amende 57 €
VET+45 POULE E VAL DE L'YERRES 21	amende 57 €
U17 D3 POULE A NOISIEL FC1	amende 57 €
U17 D3 POULE C FC COSMO MAREUIL 1	amende 57 €

Prochaine réunion le : **Jeudi 22 novembre 2018 à 14H00**



Commission Départementale Technique

PROCÈS VERBAL du lundi 24 septembre 2018

Présidence : Alain BORNAND

Secrétaire de séance : Thierry Nicolas (CT)

Présents : Queiros Araujo José - Afaki Nacer - Anselme Frédéric - Babet Serge - Binant Flavien - Caballero Eric - Corral Romain, Diallo Belel - Juignet Jean-luc - Kaled Mahajoub - Labidi Adel - Sakali Abdeltarek - Selo Olivier - Sucami Tumba Claudio - Valerin Jimmy - Fabien M Kalleb

Absents excusés : Boumrar Slimane - Calamy Anthony - Diouf Mamadou - Eliasy Jean marc - Fischer Jimmy - Gauthier Guillaume - Hudry Vincent - Levine David - Louiset Cédric - Mahily Said - Menier Kévin - Niamebe Mamadou - Oubbana Abdellah - Thierry Stephane - Toullec Sébastien - Trad Hamed - Villette Didier

Assistent : Rossi Raffaele (CT adjoint) - Montecot William (CT adjoint) - Canolle Marie (CT DAP) - Fevrier Morgan (CT DAP) - Vives Gérard (CD) - RAJI Abdelhak (CD)

Ouverture de séance : 19h15 : Mr RAJI, suivi d'Alain Bornand, Président.

Tour de table des Commissaires

Validation des dates de réunions annuelles

Marie Canolle :

- . Point sur le « Label Jeunes » ainsi que les candidatures éventuelles.
- . Point sur les Critériums (3 niveaux) . Quelques clubs vont parcourir la Seine et Marne ;
- . Organisation de tables de plateaux
- . **Nouvelle tendance = Foot Animation à 11, pratique de compétition extra – Fédérale =====
DEBAT**

R. Rossi :

Foot Féminin ===== Critérium, Point

- . Label Jeunes
- . Renforcement des catégories U15/U18 (manque de licenciées)
- . Parité dans l'Encadrement : chez les Garçons, L'encadrement des filles a augmenté

Chez les filles, l'Encadrement des garçons reste stable.

. Statut de l'Educateur : Point de Nicolas Thierry, CTD

. Foot à l'Ecole : W. Montecot

- lien avec les CPC/ Ecoles Primaires/Coupe du Monde Féminines

- Augmentations des dotations pour les CHA

. Parcours de Performance : N. Thierry

- Les constats faits, suite à la Coupe du Monde == Statistiques / Orientations
- Projet de Performance Fédéral :

. U16 == Interdistricts à la Toussaint

. U15 == " " " " " "

. U14 == Compétition en Janvier

. U13 == 2X40

. Même chose chez les filles

. Point FUTSAL === Clubs spécifiques Futsal

. La Fiche d'Evaluation :

. Prochaine Commission Technique ===== Grille d'Evaluation

. Nouvelles Orientations d'Observation et de Recrutement

.Ambition / Organisation Euro 2022 Futsal : N. Thierry == De nouveaux Objectifs

Formation des Educateurs : N. Thierry

. Les différents modules Complémentaires : GB / Futsal

. Les ré-ajustements divers par module : **Pb à souligner : les inscrits qui ne se présentent pas aux Certifications / Infos précises / Certifications**

. Débat sur les Championnats et Critériums de jeunes

Clôture de la CT : **A. Bornand, Président, réaffirme la volonté du CD de doter les membres de la CT en équipements pour la saison 2018/2019.**

Agenda Technique

FORMATIONS – d'octobre à décembre 2018

Objet	Date Début	Date Fin	Localité	Inscrits	Nbre de places restantes
U9 - Module 7-8 ans	10/12/2018	11/12/2018	MONTRY	22	COMPLET
U11 - Module 9-10 ans	22/11/2018	23/11/2018	MELUN	22	COMPLET
U17-U19 - Module 15-18 ans	03/12/2018	04/12/2018	MELUN	22	COMPLET
Module FUTSAL DECOUVERTE	22/12/2018	22/12/2018	TORCY	9	13

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT GARDIEN DE BUT « ELITE » Secteurs 5 à 8

Le LUNDI 19 NOVEMBRE 2018
A VULAINES SUR SEINE de 18 h 00 à 20 h 00
(convocations envoyées par mail aux clubs)

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT GARDIEN DE BUT « ELITE » Secteurs 1 à 4

Le MARDI 20 NOVEMBRE 2018
A MONTRY de 18 h 00 à 20 h 00
(convocations envoyées par mail aux clubs)

SELECTION U14

2^{ème} phase de détection
Le MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018
1^{ère} vague à 13 H 30
2^{ème} vague à 15 H 45
à MONTRY
(convocations envoyées par mail aux clubs)

Agenda Technique

SELECTION U15 F

Rencontre interdistricts
Le MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018
A MONTEVRAIN à 14 H 00
(convocations envoyées par mail aux clubs)

SELECTION U15 G

Rencontre interdistricts
Le MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018
A MONTRY à 14 H 00
(convocations envoyées par mail aux clubs)

CONCOURS INF CLAIREFONTAINE

2^{ème} TOUR
Le MERCREDI 5 DECEMBRE 2018
A SERVON 14 H 00
(convocations envoyées par mail aux clubs)

Informations Calendrier Championnat 2018/2019

Horaires Speciaux

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

Alliance 77 (550255)

*U15 (1) D4 D - 16 heures 30 été comme en hiver -accordé

Avon U.S. (553497)

Le club d'Avon US ne disposant que d'un seul terrain,

Le club d'Avon US ayant engagée 1 équipe U19 (D2C) et 2 équipes U17 (D2C) et (D3)

L'équipe U17 (2) D3 ne disposant pas de terrain,

La Commission constate qu'il y a un problème d'occupation du terrain et demande au club d'Avon de lui fournir des explications sur le fonctionnement à l'année des U17 (2).

AS Bombonnaise (535961)

*U15 (1) D4 E - 15H00 été comme en hiver -accordé

*U17 (1) D3 F - 15H00 été comme en hiver -accordé

Briard SC (500615)

~~*U19 D2 C - 12 heures 00 été comme en hiver (stade L.Destal à Brie Comte Robert) -accordé~~

Demande de modification des horaires spéciaux

U15 D4 - demande à jouer à ~~14H00~~ **à 15H30** été comme hiver - accordé

U17 D3 - demande à jouer à ~~14H30~~ **à 12H00** été comme hiver - accordé

Seniors D2 - demande à jouer à ~~14H30~~ **à 15H00** été comme hiver - accordé

Bussy FC (544034)

*U17 (2) D2 B - 12 heures 00 été comme en hiver accordé

Cesson V.S.D. (520102)

*U19 (2) D2 C - 15 heures 00 été comme en hiver (stade Delaunay à Vert St Denis) accordé

*U17 (1) D1 - 15 heures 00 été comme en hiver (stade Delaunay à Vert St Denis) accordé

*U15 (1) D2 C - 14 heures 00 été comme en hiver (stade Delaunay à Vert St Denis) accordé

*U15 (2) D3 C - 14 heures 00 été comme en hiver (stade Delaunay à Vert St Denis) accordé

Claye Souilly (509538)

*U17 (2) D3 B - 15 heures 00 été comme en hiver (stade C.Petit—terrain synthétique) accordé

~~*U15 (3) D4 - **17 heures 15** été comme en hiver (stade C.Petit—terrain synthétique) **REFUSE,**~~

~~**Les rencontres pourront débuter le Samedi à 17h15 uniquement avec l'accord de l'adversaire.**~~

~~**La Commission invite le club à faire ses demandes de modifications dans Footclubs.**~~

U15 (3) D4 - 17 heures 00 été comme en hiver (stade C.Petit—terrain synthétique) accordé

Informations Calendrier Championnat 2018/2019

Horaires Speciaux

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

Fontainebleau R.C.P. (500364)

*U15 (2) D2 C - 14 heures 30 été comme en hiver (stade P.Mahut) accordé

Le Mée Sports (525582)

*U19 (2) D1- 12 heures 30 été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) accordé

*U17 (2) D2 C- 12 heures 00 été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) accordé

*U15 (1) D1- **13 heures 30** été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) **REFUSE**

U15 (2) D2 C- **13 heures 30** été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) **REFUSE**

*U15 (3) D4- 15 heures 30 été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) accordé

Les rencontres pourront débuter le samedi à 13h30 uniquement avec l'accord de l'adversaire.

La Commission invite le club à faire ses demandes de modifications dans Footclubs.

Loing FC (542798)

*U15 (1) D4 D- 15 heures 00 été comme en hiver accordé

E.Longueville (563706)

*U15 (1) D2 C- 15 heures 00 été comme en hiver (stade Intercommunal R.Damande à St Loup de Naud) accordé

Melun FC (542557)

*U15 (2) D1- 16 heures 00 été comme en hiver (stade P.Ficher) accordé

*U15 (3) D3 C- 16 heures 00 été comme en hiver (stade P.Ficher) accordé

Moret-Veneux les Sablons FC (541364)

*U15 (1) D3 C- 14 heures 30 été comme en hiver (stade Marquis du Roy à Moret s/ Loing) accordé

Mormant FC (507435)

*U15 (1) D2 C- 14 heures 30 été comme en hiver accordé

*U17 (1) D2 B- 14 heures 30 été comme en hiver accordé

*CDM (5) D2 B- 10 heures été comme en hiver accordé

Othis CO (507435)

*U15 (1) D4 A- 16 heures 30 été comme en hiver accordé

Pays Crécois FC (547013)

*U15 (3) D4 B- 17 heures 00 été comme en hiver accordé

Informations Calendrier Championnat 2018/2019

Horaires Speciaux

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

Pays BièresES (553720)

U17 (1) D3 F - 14H30 été comme en hiver sur le stade de Perthes –accordé

Pontault UMS (500589)

*U15 (2) D2 B - 16 heures 00 été comme en hiver (stade L.Morane) accordé

Pontault Portugais (532343)

*U15 (1) D2 A - 16 heures 00 été comme en hiver (stade L.Lagrange) accordé

*Seniors (1) D2 A - 15 heures 30 été comme en hiver (stade L.Lagrange) accordé

*Seniors (2) D3 d - 15 heures 30 été comme en hiver (stade L.Lagrange) accordé

Ponthierry U.S. (500483)

*U17 (1) D1 - 15 heures 00 été comme en hiver (Ponthierry) accordé

*U15 (1) D2 C - 15 heures 00 été comme en hiver (Ponthierry) accordé

*U15 (2) D4 - 15 heures 00 été comme en hiver (Ponthierry) accordé

Roissy US (515348)

*U15 (3) D4 – 14h00 été comme hiver, stade P.Bessuard (synthétique) – accordé

Val de France (549941)

2^{eme} demande

*U17 (1) D3 - **11 heures 30** été comme en hiver (terrain non spécifié) **REFUSE**

Les rencontres pourront débuter le dimanche à 11h30 uniquement avec l'accord de l'adversaire.

La Commission invite le club à faire ses demandes de modifications dans Footclubs.

Val d'Europe (563707)

*U15 (1) D1 - 16 heures 30 été comme en hiver (Stade de Lilandry—synthétique) accordé

*U15 (1) D3 A - 16 heures 30 été comme en hiver (Stade de Lilandry—synthétique) accordé

Informations Calendrier Championnat 2018/2019

Championnat & Ententes

SENIORS

D3

Entente CHAUMES/GUI/VER/OZO 1

D4

Entente CHAUMES/GUI/VER/OZO 2

Entente FC COSMO/MAREUIL 2

U19

D2

Entente FC COSMO/MAREUIL 1

Entente GOELLY/BRIE NORD 1

Entente INTERLOING/MONCOURT 1

ENTENTE THORIGNY/VAL DE FRANCE 1

ENTENTE VAL D'EUROPE/MAGNY 1

D3

Entente CHEVRY/PRESLES 1

ENTENTE VAL D'EUROPE/MAGNY 2

U17

D3

Entente BRAY/MONTOIS 1

~~Entente CHAUMES/GUI/VER/OZO 1~~

Entente CHEVRY/PRESLES 1

Entente FC COSMO/MAREUIL 1

Entente INTERLOING/MONCOURT 1

Entente PLAINE FRANCE/CLAYE 3

Entente VAL DE France/LE PIN 1

U15

D2

Entente TORCY PVM/COLLEGIEN 4

Entente VAL DE France/LE PIN 1

D3

Entente Entente CHAUMES/GUI/VER/OZO 1

Entente GOELLY/BRIE NORD/MOUSSY 1

Entente VAL DE France/LE PIN 2

D4

Entente BRAY/MONTOIS 1

Entente CHEVRY/PRESLES 1

Entente FC COSMO/MAREUIL 1

Entente INTERLOING/MONCOURT 1

Entente PLAINE FRANCE/CLAYE 4

Entente TORCY PVM/COLLEGIEN 5

VAL D'EUROPE/MAGNY 3

CDM

D2

Entente LES ECRENNES/RABLAIS 6

D3

Entente FC COSMO/MAREUIL 5

~~Entente MONTOIS/BRAY 5~~

VETERANS

D2

Entente BOMBON/MORMANT 11

Entente FC COSMO/MAREUIL 11

D3

Entente FC COSMO/MAREUIL 12

Entente OTHIS/MOUSSY 11

D4

Entente CHAUMES/GUI/VER/OZO 11

Entente ETREPILLY/PLESSIS 11

Entente EVERLY/BRAY 11

+45 ANS

Groupe A

Entente GOELLY/DAMMARTIN 21

Entente COLLEGIEN/CROISSY 22

Groupe C

Entente GOELLY/DAMMARTIN 22

Entente COLLEGIEN/CROISSY 21

Groupe E

Entente FC COSMO/MAREUIL 21

Groupe F

Entente BOMBON/MORMANT 21

Entente CHAUMES/GUI/VER/OZO 21

Groupe G

Entente CAMPELIENNE/CRISENOY 21

Groupe H

Entente BRAY/EVERLY 21

55 ANS

Groupe B

Entente ANNET/ST THIBAUT/LAGNY 32

Groupe C

Entente ANNET/ST THIBAUT/LAGNY 31

Entente GOELLY/BRIE NORD/DAMMARTIN 31

Informations Calendrier Championnat 2018/2019

Forfaits Généraux & Retraits

SENIORS

D2

HERICY 1 (Non respect des Obligations)

D3

NOISIEL 1

D4

ANNET 1

CHATELET EN BRIE 1

DAMMARTIN 2

ESBLY 2

ETREPILLY 1

MISY VILLENEUVE 1 (Pas d'engagement)

MOUSSY NEUF 1

NOISIEL 2

PROVINS SOURDUN FC 1

ST PATHUS 1

U19

D3

BAGNEAUX NEMOURS 1

BRIARD SC 1

PONTHIERRY 1

D3

BOIS LE ROI 1

BRIE FC 1

HERICY 1

MITRY MORY 2

MORMANT 1

NOISIEL

OTHIS 1

VILLENY 1

U17

D1

ST GERMAIN LAVAL 1

D3

CHAUMES/GUI/VER/OZO 1

COSMO/MAREUIL 1

EMERAINVILLE 1

FORET 1

FERTE S/J 2

HERICY 1

LAGNY 1

MONTEREAU TURC 1

NOISIEL 1

SAVIGNY 2

ST MARD 2

VILLENY 1

U15

D4

CHEVRY/PRESLES 1

CHAMPENOIS 1

COSMO/MAREUIL 1

GRANDE PAROISSE 1

HERICY 1

MARLES 1

PETIT MORIN 1

ST GERMAIN LAVAL 2

CDM

D1

BUSSY 5

TENNIS MELUN 5

D3

CANNES ECLUSE 5 (Pas d'engagement)

CHANTELOUP 5 (Pas d'engagement)

GRANDE PAROISSE 5

LAGNY MESSENGERS 6

MONTOIS/BRAY 5

VETERANS

D2

MITRY OURCQ 11

D3

MITRY MORY 11

D4

HERICY 11

OZOIR 13

ST GERMAIN LAVAL 12 (pas d'engagement)

VILLEROY 11

+45 ANS

Groupe B

ANNET 21

Groupe D

LIZY 21

MAGNY 21

Groupe E

NOISIEL 21

VAL DE L'YERRES 21

Groupe H

FONTAINEBLEAU PORTUGAIS 21

55 ANS

Groupe A

NANDY 31

Groupe B

VILLEPARISIS 32

SENIORS FEMININES

D1

BUSSY 1

FUTSAL

D1

FERTE S/J 1